

Institut National de la
Statistique et des Etudes
Economiques
Direction Régionale de
- NANCY -

Le Directeur Régional
de l'I.N.S.E.E. à NANCY,

09-N°

/ER.

ARCHIVE
- 2 JUL 1965
- de la Moselle -

Monsieur le Maire
de

Bazoucourt

- BORDERTAU d'ENVOI -

Désignation des pièces	Nbre	Observations
Liste nominative des habitants de votre commune.	1	En retour

Département : Moselle
Arrondissement : Metz camp.
Canton : Pange
Commune : Bazoucourt

ATIVE A COMMUNE

A établir par le Maire et à adresser au Directeur régional de l'I. N. S. E. E., qui la retournera par la suite à la Commune

L'établissement de la présente Liste nominative est *facultatif*. Toutefois, il est vivement recommandé de la dresser, étant donné son intérêt tant pour la gestion des intérêts communaux que pour les études d'ordre social, géographique et historique que, sur le plan local, elle permet d'entreprendre.

La Liste nominative facilite également l'établissement de la « Feuille récapitulative de la population de la Commune » (imprimé Modèle 8, tableau B).

Éventuellement, et pour alléger le travail, on pourra ne pas remplir la totalité des colonnes prévues sur l'imprimé.

PERSONNES DEVANT FIGURER SUR LA LISTE NOMINATIVE

1° La liste nominative ne concerne que la population municipale.

S'il y a dans la Commune des établissements logeant de la population **comptée à part**, les personnes appartenant à cette catégorie de population ne doivent pas figurer sur la liste nominative (Voir dans l'Instruction aux Maires, ou bien en dernière page de l'imprimé modèle 8, la liste des catégories de population comptée à part);

2° Doivent être inscrites sur la présente liste les personnes appartenant à la population légale de la Commune, c'est-à-dire les personnes ayant, le 10 mai 1954, leur résidence principale habituelle dans la commune, quels que soient leur âge, leur nationalité, etc.

Les personnes temporairement absentes de leur résidence habituelle à la date du recensement doivent être inscrites sur la liste nominative. Au contraire, les personnes absentes pour une période de longue durée (en principe plus de six mois) ne doivent pas y figurer.

ON INSCRIRA DONC sur la liste nominative, à leur domicile habituel, les personnes résidant habituellement dans la Commune, mais qui sont temporairement absentes à l'époque du recensement, par exemple : personnes en voyages d'affaires ou d'agrément, malades à l'hôpital ou en clinique, pêcheurs en mer, personnel navigant des compagnies aériennes ou maritimes, etc.

ON N'INSCRIRA PAS les personnes ayant conservé des attaches dans la Commune, mais résidant actuellement, en fait, dans une autre Commune; sont obligatoirement considérées comme absents de longue durée, et à ne pas inscrire sur la liste nominative à leur domicile familial, même s'ils y sont en congé au moment du recensement :

- les malades en sanatorium, préventorium, aérisme;
 - les militaires faisant leur service légal ou servant hors métropole;
 - les élèves internes et les étudiants logeant, pendant l'année scolaire, dans un internat, une cité universitaire, en hôtel ou chez un particulier;
 - les enfants placés en nourrice dans un établissement ou chez un particulier;
 - les enfants placés comme domestiques, salariés ou apprentis et logés chez leur employeur;
 - les vieillards, infirmes ou aliénés à demeure dans un hospice ou asile;
 - les détenus dans les prisons, maisons de correction, etc.;
- et plus généralement toutes les personnes absentes de leur résidence habituelle pour plus de 6 mois.

En d'autres termes, les personnes à inscrire sur la liste nominative sont celles qui ont été recensées sur bulletins individuels dans la Commune, en suivant les indications générales données par l'Instruction aux Maires et précisées dans l'Instruction aux Agents recenseurs. Ces mêmes personnes sont, d'autre part, celles qui figurent à la liste A (p. 2) des Feuilles de logement.

Les personnes inscrites dans la partie B (p. 3) des Feuilles de logement et les personnes « en déplacement » pour lesquelles un bulletin individuel a pu être établi à titre exceptionnel dans les conditions indiquées au paragraphe C de la page 3 de la feuille de logement, ne doivent pas figurer sur la liste nominative de la Commune.

CAS PARTICULIERS :

Il est rappelé que les catégories de personnes suivantes appartiennent à la population municipale et doivent être inscrites sur la liste nominative :

- les officiers, sous-officiers et hommes de troupe logeant en ville;
- les gendarmes, gardes, douaniers, etc., même logés en casernes spéciales;
- le personnel fixe des établissements logeant de la population comptée à part (directeur, économe, professeurs, surveillants, employés, infirmiers, gardes-malades, concierges et gardiens, personnel de service, etc.);
- les élèves externes et demi-pensionnaires;
- les ouvriers des chantiers temporaires de travaux publics ayant un domicile habituel autre que le lieu du chantier temporaire;
- les membres des communautés religieuses;
- les personnes retirées dans les hospices de vieillards;

Ne pas oublier non plus d'inscrire sur la liste nominative :

- au domicile de leur employeur : les domestiques, apprentis et salariés logés;
- au domicile de leur logeur : les pensionnaires et sous-locataires;
- les personnes vivant en permanence à l'hôtel en chambres meublées, et qui n'ont pas d'autre domicile que l'hôtel;
- les membres des « ménages collectifs » (voir la définition dans l'Instruction aux Maires).

FAÇON DE REMPLIR LA LISTE NOMINATIVE

Les renseignements nécessaires à l'établissement de la liste nominative se trouvent :

a. Sur les Feuilles de logement (imprimé modèle 2) qui donnent notamment l'adresse du logement et, pour chaque membre du ménage : le nom de famille, le prénom usuel, la parenté ou relation avec le chef de ménage (p. 2, liste A);

b. Sur les Bulletins individuels des membres du ménage (imprimé modèle 1), où l'on trouve l'année de naissance, la nationalité et la profession (questions 3, 5 et 15).

La liste nominative sera dressée de préférence en regroupant les habitants d'un même quartier, village, hameau ou lieudit, ou d'une même rue dans les villes; d'autre part, on portera ensemble les habitants d'une même maison ou d'un même logement, ce qui permettra de ne pas répéter pour chaque membre d'un ménage l'adresse et le nom de famille.



, le 30 mai 1954

Le Maire,

[Signature]

DÉSIGNATION		NUMÉRO		NOM de famille	PRÉNOM usuel	PARENTÉ ou relation avec le chef de ménage	ANNÉE de naissance	NATIO- NALITÉ	PROFESSION	NUMÉRO de la ligne
soit des quartiers, villages, hameaux, lieuxdits 1	soit des rues dans les villes 2	de la maison dans la rue 3	de la Feuille de loge- ment (1) 4							
Bayoncourt		1		inacoupé						
		2-3	1	Bellinger	Edouard		98	f		1
			"	" = Luc	Caroline	épouse	03	f		2
			"	"	Edouard	frs	32	f		3
			"	"	Maurice	"	37	"		4
		5	2	Lecomte	François		04	"		5
				" - Wagner	Maria	épouse	03	"		6
					Raymond	frs	31	-		7
					Jean Marie	"	35	-		8
					Paullette	fille	36	-		9
					Gilbert	frs	43	-		10
					Françoise	fille	45	-		11
		6	3	Thiriet	Louis	-	97	-		12
				" - Vadel	Stéphane	épouse	98	-		13
		9	4	Salrin	Albert	-	03	-		14
				" = Cordat	Josephine	épouse	08	-		15
					André	frs	36	-		16
					Pierre	frs	38	-		17
		10	5	Salrin-Jusselle	Leone		69	-		18
		11	6	Pierson - Bayer	Calixte		12	-		19
					Maria Thérèse	fille	34	-		20
					Jean	frs	35	-		21
					Georges	frs	37	-		22
					Lucas	fille	38	-		23
					Joseph	frs	40	-		24
					Albert	"	41	-		25
					Pierre	"	44	-		26
				Bayer	Emile	frs	25	-		27
				Prucio	Guisepp	-	28	italien	vacher	28
		12-13	7	Goulco-Vivot	Maria		84	f		29
					Leone	petite-fille	30	-		30
		14-15	8	Nassal - Leningue	Thérèse		90	-		31
					Auguste	frs	12	-		32
		16	9	Beloe - Karmann	Maria		98	-		33
					Joseph	frs	28	-		34
					Victorine	fille	35	-		35
					Elaine	épouse	36	-		36
		17	10	Hanesse	Eugène		09	-		37
				" = Messelin	Maria	ép.	12	-		38
					André	frs	35	-		39
					Anne Marie	fille	36	-		40
					Maria Claire	"	39	-		41
					Charlotte	"	41	-		42
					Christiane	"	43	-		43
					Clémentine	"	47	-		44
					Luis	frs	50	-		45
		21	11	Guillaume - Renaud	Louise		83	-		46
		22	12	Bellinger	Michel		71	-		47
				Houzele	Robert	-	30	-		48
				" = Bellinger	Maria Thérèse	petite-fille	29	-		49
				"	Alain	anne petit-fr	54	-		50

(1) Numéro de la Feuille de logement dans le district de recensement ; ce numéro peut se répéter s'il y a plusieurs district de recensement dans la commune.

DÉSIGNATION		NUMÉRO		NOM de famille	PRÉNOM usuel	PARENTÉ ou relation avec le chef de ménage	ANNÉE de naissance	NATIO- NALITÉ	PROFESSION	NUMÉRO de la ligne			
soit des quartiers, villages, hameaux, lieux-dits 1	soit des rues dans les villes 2	de la maison dans la rue 3	de la Feuille de loge- ment 4										
Bazoucourt		23	13	Vion	Marcel		97	f.		1			
					Berthe	ép.	07			2			
					Maria Th.	fille	29			3			
					Andrie	"	36			4			
				Marchal	Emile	ép. assist.	42			5			
		24	14	Kuhn - Candlet	Albertine		94			6			
				25	15	Gusse	Adolphe			97		7	
		Maria	sœur			90			8				
		26	16	Bertrand	Raoul		84			9			
				" = Welche	Maria	ép.	91			10			
		27	17	Godfrin - Hewrist Willemin " = Humbert	Victorine		85			11			
					Andrie	fil.	12			12			
					Angèle	brass.	20			13			
					Chantal	fil. - fille	47			14			
		28	18	Bar	Bernard	fil. - fil.	50			15			
					Emile		87			16			
					Emilie	fille	15			17			
					29	19	Godfrin - Bar		Louise		77		18
		Jeanne	fille	05						19			
		30	20	Hoegwart " Schmitt	Charles		05			20			
					Christine	ép.	09			21			
					Jacqueline	fille	34			22			
					Jillien	fil.	35			23			
					Odette	fille	39			24			
					Clémentine	fille	46			25			
					Lucette	"	49			26			
					Tribout	ouv. log.	90			27			
					Melito	"	28	italien	vacher	28			
					32	21	Krepper " = Sauphin	Jean		99	fr.		29
								Elvire	ép.	04			30
					36	22	Guillaume " = Cuvil	Jarson		13		31	
		Maria	ép.	19					32				
		Mariette	fille	46					33				
		Jean Paul	fil.	47					34				
		Yvette	fille	49					35				
		Roger	fil.	52					36				
		40	23	Belloy Tournaire	Joseph		85		37				
					Jeanne		87		38				
		41	24	Messemmer " = Vinsgeron	Louis		14		39				
					Arme	ép.	19		40				
		42	25	Schilt " = Ozien	Antoine		15		41				
					Suzie	ép.	23		42				
				Suzien Ozormick	Emile	br. - fin.	86		43				
					Elisabeth	ép. assist.	51		44				
					Camille	-	84		45				
		43	26	Mathiotte	Pierre		26		46				
					Jeanne	ép.	29		47				
		48	27	Peiffert " = Hennion	Paul	fil.	49		48				
					Jeanne	fille	51		49				
		49	28	Sauphin = Helvie	Emilie		86		50				

DÉSIGNATION		NUMÉRO		NOM de famille	PRÉNOM usuel	PARENTÉ ou relation avec le chef de ménage	ANNÉE de naissance	NATIO- NALITÉ	PROFESSION	NUMÉRO de la ligne
soit des quartiers, villages, hameaux, lieux-dits 1	soit des rues dans les villes 2	de la maison dans la rue 3	de la Feuille de logement 4							
		52	29	Joly	Paul		86	fr.		1
					Eugène	veuf	94			2
		55	30	Bellingue	André		11			3
				= Vatin	Charlote	ép.	13			4
					Seris	fille	36			5
		31		Vatin-Vitrangue	Leontine		87			6
		Moulis 32		Viot Viot	Victor		97			7
				= Rey	Mari	ép.	01			8
					Colette	fille	25			9
				Pillot	Marcelle	petit-fils	46			10
		Baraqueville 33		Grimmer	Charles		94			11
				= Becker	Eugénie	ép.	96			12
					René	fils	27			13
				Humbert	Jean Marie	petit-fils	48			14
		34		Pidolle	Fernand		93			15
				= Courvil	Antoinette	ép.	18			16
					Louis	fils	35			17
					Fernand	fille	51			18
		35		Godfrin-Jussu	Bécile		88			19
					August	fils	19			20
				Senser	Edouard	gendre	14			21
				" = Godfrin	Adrien	fille	16			22
				"	Josiane	petit-fils	46			23
					Armin	"	48			24
					Robert	fils	49			25
		VAUCREMENT 1	36	Dordot	Marcel		02			26
				= Lacom	Marius	ép.	04			27
					Raymond	fils	38			28
		5	37	Zeigneur	Eugène		05			29
		7	38	Chudzinski	Boleslaw		92	polonais		30
				= Husson	Catherine	ép.	86	fr.		31
		10	39	Ernould	François		90			32
					Mario Clém	fille	29			33
					Jean Alice	"	30			34
					Nadeleine	"	35			35
					Yvette	"	42			36
		11	40	Leich = Humbert	Maria		75			37
		41		Thuriot	Gilbert		24			38
				= Benédic	Georgette	ép.	27			39
					Bernard	fils	49			40
		12	42	Vatin	Camille		93			41
				Bellingue = Hub	Josephine		96			42
		18	43	Bach	Albert		06			43
				= Pauline	Bécile	ép.	09			44
					Orville	fille	37			45
				Pauline - Calbat	Maria	veuf mèn	83			46
		19	44	Hallinguer	Jean		92			47
				= Payot	Marcelle	ép.	05			48
					Jean Marie	fille	29			49
					Gabriel	"	32			50

DÉSIGNATION		NUMÉRO		NOM de famille	PRÉNOM usuel	PARENTÉ ou relation avec le chef de ménage	ANNÉE de naissance	NATIO- NALITÉ	PROFESSION	NUMÉRO de la ligne
soit des quartiers, villages, hameaux, lieux-dits 1	soit des rues dans les villes 2	de la maison dans la rue 3	de la Feuille de loge- ment 4							
		19	44	Hallinguer	Ime Marie	fielle	43	fr.		1
				Puyot	Marceline	elle-même	09			2
		20	45	Rastoul	Grand		24			3
				= Puyot	Louise	ép.	15			4
					Maryse	fielle	45			5
		21	46	Helmi = Bellinguer	Adèle		18			6
					Marcel	fiels	42			7
				Sebes	Jules	—	25			8
		27	47	Humbert - Houin	Augustine		76			9
		29	48	Naguin	Marie		04			10
		30	49	Leroy	Lucien		04			11
				= Langin	Modeste	ép.	03			12
					Charlotte	fielle	28			13
		32/33	50	Jueder	Emile		21			14
				= Adam	Marie	ép.	21			15
					Michel	fiels	48			16
					Thangorin	fielle	50			17
		37	51	Zeigneur	Charles		99			18
					Alain	fiels	37			19
		38	52	Vandler	Albert		12			20
				= Montgeny	Camille	ép.	22			21
					Albert	fiels	43			22
					Jean Marie	"	42			23
					Roland	"	47			24
					Josiane	fielle	49			25
		39	53	Winter - Him	Marie		03			26
				ZWICK	Jean	—	98			27
				REINbold	Jules	—	90			28
		40	54	Noisson	Gabriel		11			29
				= Candel	Camille	ép.	09			30
					Marc	fiels	47			31
					Marie-José	fielle	50			32
					Théophile	fiels	82			33
		44	55	Hallinguer	André		25			34
				= Collignon	Charlotte	ép.	27			35
					Jean Claude	fiels	52			36
					Guillaume	fiels	88			37
				=	Nathalie	fiels	90			38
					Camille		73			39
		2	56	Arquienne	Celestine	ép.	82			40
				= Formange	Erich		11	Allemand	ouvrier agricole	41
		5	57	Wepky	Sandor		18	Hongrois	" "	42
				Vagy	Pierre		21	italien	" "	43
		7	58	Remy	Jules		82	fr.		44
					Gilbert	fiels	29	"		45
				= Hery	Marcelle	fiels	31			46
					Octavie	fiels	79			47
		9	59	Poinrignon	Charles		09			48
				" = Arnould	Ernestine	ép.	07			49
				"	Marcel	fiels	31			50

DÉSIGNATION		NUMÉRO		NOM de famille	PRÉNOM usuel	PARENTÉ ou relation avec le chef de ménage	ANNÉE de naissance	NATIO- NALITÉ	PROFESSION	NUMÉRO de la ligne
soit des quartiers, villages, hameaux, lieuxdits 1	soit des rues dans les villes 2	de la maison dans la rue 3	de la feuille de loge- ment 4							
		9	59	Pomsignon	Gerard	fils	34	fr.		1
					Momquin	fille	36			2
		10	60	Arnould-Henri	Marie		74			3
		11	61	Sloterdijk	Sirk		12	hol.	vacher	4
		14	62	Bar	Eugénie		20	fr.		5
				= Beck	Jeanne	ép.	21			6
				= Lorrain	Blotilch	mère	87			7
					Léon	fils	48			8
					Janine	fille	49			9
		16	63	Remy	Léon		21			10
				- Girard	Marie Lou	ép.	25			11
					Jean Marie	fils	51			12
					Marc	fils	54			13
		18	64	Helvie	Louis		11			14
					Mani Louis	fille	36			15
					Senise	"	39			16
					Chuslain	"	47			17
				Petitmarquin - Cris	Adrien	bell. mèn	86			18
		21	65	Humbert	Emilie		90			19
				" - Muller	Marguerite	ép.	93			20
					Eugénie	fille	24			21
		22	66	Schmitt - Barr	Eugénie		75			22
		23	67	Bourguignon	Emile		92			23
				= Hocquél	Alice	ép.	93			24
					Georges	fils	21			25
		24	68	Weisse	Justine		89			26
				= Nanoy	Eugénie	ép.	96			27
					Michel	fils	24			28
					Marie Thérè	fille	29			29
				SZABO	André		14	long.	ouvrier agricole	30
				Schmitt	Jean		26	Roumain	" "	31
		26	69	Boussert	André		18	fr.		32
				= Surget	Jermmain	ép.	24			33
					Claudine	fille	46			34
					Joseph	père	80			35
				= Petitmarquin	Lucie	mère	82			36
					Charles	frère	07			37
Fresnois	saun	70		Bourguignon	Robert		04			38
				= Lorrain	Marguerite	ép.	08			39
					Momquin	fille	33			40
					Anna Maria	"	31			41
				Baraïssi	Opuffen	—	28	fulgènie	ouvrier agricole	42
				Barland	René	—	16	fr.	" "	43
				Michel	Georges	—	92	fr.	berger	44
		71		Krähenbuhl	Gerard		12	russe	vacher	45
				= Bartsch	Meta	ép.	20	"		46
					Alfred	fils	46	"		47
					Renée	fille	45	"		48
					Reinhard	fils	43	"		49
					Gereta	fille	40	"		50

[illegible]